



Droits de mon employeur - Revente/liquidation

Par **Manu2097**, le **14/05/2020** à **21:49**

Bonjour,

Je suis salarié cadre depuis 8 mois pour une société travaillant dans le secteur industriel. Celle-ci est divisée en différentes business unit, qui opère pour la même entreprise.

Aujourd'hui mon employeur annonce vouloir se séparer de la business unit pour laquelle je fais partis.

Pour se faire, il a annoncé recréer une nouvelle société, pour y transférer les salariés qu'il souhaitait garder (nouveau contrat).

Les autres (dont je fais partis) resteront affiliés à l'ancienne société qu'il projette de revendre ou de liquider.

Quels sont ces droits ? Quels sont les miens ?

Cette société est Belge (je suis tout de même sous contrat français), et à probablement les droits de réaliser ce "licenciement masqué", mais est-ce valable pour moi également ?

Merci de vos réponses !

Emmanuel

Par **Visiteur**, le **15/05/2020** à **14:54**

Bonjour

Si la société est vendue, ce n'est pas la même chose qu'une liquidation, qui forcément débouche sur un licenciement économique.